

# Bâtiment, travaux publics

## Besoins en matière d'habitat, d'équipements publics et de transports

Conséquence de la forte croissance démographique dont bénéficie la Guyane, le parc de logements est en expansion. Entre 2009 et 2014, il augmente de 16,5 % tandis que la population augmente de 12,4 %. Le rythme rapide de la croissance démographique conjugué au temps plus long de construction de logements implique le développement d'un habitat informel, généralement précaire, voire insalubre dans certaines zones. En 2013, 20 % des logements guyanais sont des habitations de fortune, cases traditionnelles ou constructions en matériaux légers (bois, tôle), et 18 % ne possèdent pas l'eau et/ou l'électricité. Quatre ménages guyanais sur dix sont considérés en situation de surpeuplement dans leur logement. À ces besoins de construction d'habitations s'ajoutent ceux d'infrastructures inhérentes à une augmentation de population (établissements scolaires, routes, réseau d'assainissement, etc.). Dans ce contexte, l'emploi du domaine professionnel « bâtiment, travaux publics » (BTP) a progressé de 3,0 % par an entre 2008 et 2013. Toutefois, l'activité saisonnière et dépendante de la commande publique s'est très fortement détériorée à compter du premier semestre 2013 : mi-2016, le secteur de la construction a perdu 28 % de ses emplois salariés par rapport à début 2013. En 2013, 10 % des personnes déclarant occuper un emploi relèvent du domaine professionnel du « bâtiment, travaux publics », soit plus de 6 000 personnes. Cependant, en lien avec une activité fortement variable, les non-salariés représentent 21 % des effectifs.

### Des besoins cycliques selon les projets

En 2013, près de 60 % des emplois du BTP relèvent du secteur économique de la construction, tandis que 20 % appartiennent au secteur de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ». Avec une orientation positive de l'emploi entre 2008 et 2013, les besoins de main d'œuvre restent fortement liés aux fluctuations conjoncturelles, et en grande partie conditionnés par la commande publique. Malgré une période peu favorable

après 2013, le démarrage de projets découlant de la commande publique et du secteur privé s'oriente à la hausse en 2016 par rapport à l'année précédente. Toutefois, les retombées en termes d'emplois sont plus tardives et se traduisent principalement, début 2017, par une hausse des emplois intérimaires. Dans le secteur de la construction, l'emploi salarié progresse seulement au troisième trimestre de 2016 (+ 1,1 %) pour la première fois depuis début 2014 ; cette tendance se poursuit au dernier trimestre de l'année 2016 (+ 1,7 %). Parmi les chantiers d'envergure figure notamment celui du centre hospitalier de Saint-Laurent-du-Maroni dont les travaux ont démarré en 2014, pour un montant total de 120 millions d'euros. De même, le chantier du pas de tir d'Ariane 6 démarré en 2015, le doublement du pont du Lavirot dont le démarrage devrait débuter fin 2018, la poursuite des travaux du Grand Port Maritime de Guyane et les nombreux logements autorisés alimentent la demande de métiers relevant du domaine du BTP. Par ailleurs, pour faire face aux besoins de logements, une Opération d'Intérêt National a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Les communes concernées sont : Cayenne, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly, Roura et Saint-Laurent-du-Maroni. Cette opération d'urbanisme partenariale, avec l'engagement prégnant de l'État sur le territoire, est considérée comme prioritaire et intègre la cession, à titre gratuit, du foncier d'État au bénéfice de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane. Toutefois, les premiers travaux liés à cette opération ne devraient pas débuter avant 2020. Par ailleurs, une fois les constructions finalisées, notamment pour les édifices à usage collectif, les emplois liés à leur maintenance devraient également se développer.

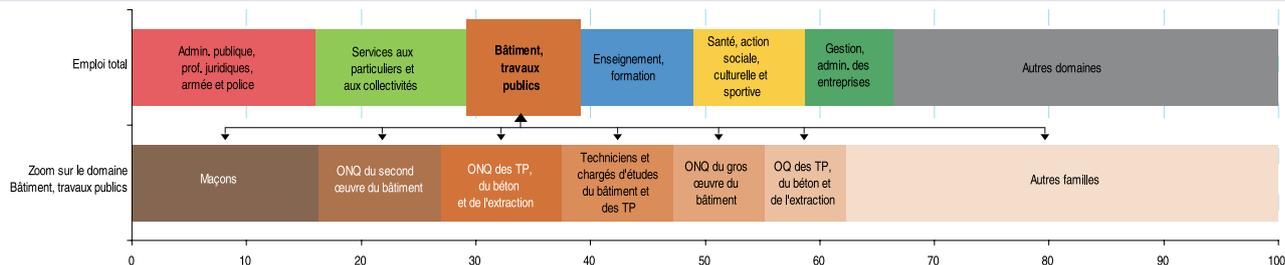
### Des métiers physiquement contraignants

Les tensions relatives aux emplois du BTP sont en partie liées à une insécurité de l'em-

ploi plus marquée, les besoins pouvant être très fluctuants en fonction des projets mais également du climat. En Guyane, les travaux dans le bâtiment tendent à se concentrer durant la saison sèche et induisent un recours fréquent à l'intérim et aux contrats de courtes durées. Le secteur de la construction représente de ce fait environ la moitié de l'emploi intérimaire de Guyane en 2015 contre moins de 40 % pour les deux régions antillaises et moins de 20 % pour la France. Les volumes d'intérimaires tendent à croître au second semestre lorsque le climat guyanais est sec et plus propice à la réalisation des tâches en extérieur. Il en résulte qu'en Guyane, un salarié sur cinq du domaine est employé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée tandis que le turn-over relatif à certaines familles de métiers, notamment du gros œuvre, est particulièrement élevé.

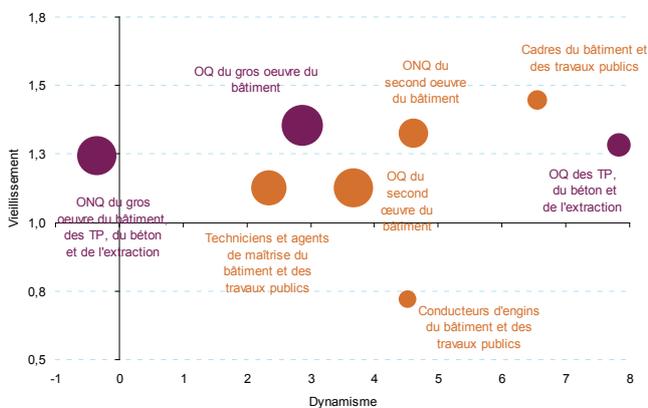
Les non-salariés demeurent également fortement soumis au risque de perte d'activité dans un contexte économique moins favorable. Ces conditions ne participent pas à l'attractivité des métiers. Malgré les évolutions technologiques, la pénibilité des métiers reste considérable. Ceux-ci sont particulièrement soumis à des contraintes physiques importantes et une exposition accrue aux nuisances, sonores, thermiques ou chimiques. Cette pénibilité est confirmée par l'importance du taux de fréquence d'accidents de travail suivi d'un arrêt de travail dans le secteur de la construction. La moitié des emplois guyanais relevant du BTP est occupée par des personnes dont la nationalité à la naissance n'était pas française. En 2013, 13 % sont de nationalité actuelle brésilienne et 12 % haïtienne. En particulier, les trois quarts des ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment sont de nationalité étrangère à la naissance. De plus, les effectifs du domaine sont relativement âgés. Témoinant du manque d'attractivité auprès des plus jeunes, 30 % des effectifs du BTP sont âgés d'au moins 50 ans en 2013 alors que cette part s'élève à 24 % au niveau régional. De plus, à l'exception des conducteurs d'engins, les effectifs tendent à vieillir, les parts de seniors étant plus im-

**15 Poids de l'emploi du domaine du bâtiment, travaux publics dans l'emploi total et répartition de ce domaine selon les principales familles de métiers (niv. fap 225) qui le composent en 2013 (en %)**



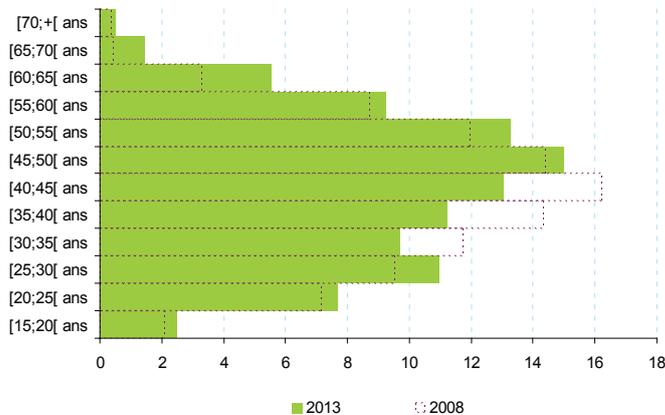
Lecture : le domaine du bâtiment, travaux publics représente 10% des emplois parmi lequel 16% sont des maçons.  
 Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

**16 Dynamisme et vieillissement des familles professionnelles (niv. fap 87) du domaine du bâtiment, travaux publics entre 2008 et 2013**



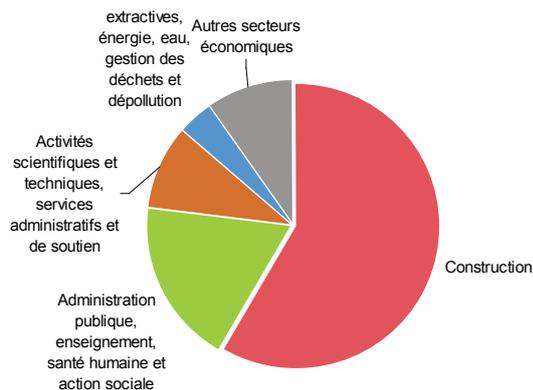
Lecture : les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction représentent 7% de l'emploi du domaine. L'emploi y a augmenté de 8,0% par an entre 2008 et 2013. La part des seniors (=> 50 ans) est supérieure à 30%. Celle-ci augmente entre 2008 et 2013.  
 Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

**17 Pyramides des âges du domaine professionnel du bâtiment, travaux publics en 2008 et 2013 (en %)**



Lecture : en 2013, 11% des effectifs du domaine du bâtiment, travaux publics ont entre 35 et 39 ans.  
 Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

**18 Répartition de l'emploi du domaine professionnel du bâtiment, travaux publics par secteur économique en 2013 (en %)**



Lecture : en 2013, 58% des emplois du domaine relèvent du secteur économique de la construction.  
 Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail).

**19 Proportion d'actifs occupés exposés aux facteurs de risques psychosociaux (RPS en 2013, en %)**

Bâtiment, travaux publics	
Intensité du travail et pression temporelle	58
Manque d'autonomie, de marges de manœuvre	66
Demande émotionnelle	25
Rapports sociaux difficiles	65
Manque de coopération, de soutien	36
Conflits, harcèlement	17
Manque de reconnaissance	44
Conflits de valeurs	30
Insécurité économique	31
Exposé à 3 dimensions ou plus	54
Exposé aux 6 dimensions de RPS	3

Champ : France entière ; ensemble des actifs occupés.  
 Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquêtes Conditions de travail ; traitement Dares.

portantes en 2013 par rapport à 2008. En particulier, quatre ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment sur dix sont âgés de 50 ans ou plus en 2013. 30 % de ces ouvriers sont d'origine haïtienne dont la vague mi-

gratoire a été importante dans les années 80 et peut expliquer en partie cette plus forte proportion de 50 ans et plus. Le domaine demeure très faiblement féminisé, seuls 7 % des emplois sont occupés par

des femmes et cette part est quasiment nulle dans certaines familles de métiers : conducteurs d'engins, ouvriers qualifiés du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment. ■

# Fiche métier

## Maçons

Les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment constituent la famille professionnelle la plus importante du BTP (20 % des emplois) et ce malgré l'apparition et l'utilisation de machines mécaniques plus perfectionnées. Il s'agit également de la famille avec la plus forte part de 50 ans et plus : 40 % en 2013. Ces ouvriers regroupent principalement des maçons et d'autres métiers relatifs aux travaux de soutien et de solidité des édifices (couvresseurs, charpentiers). En Guyane, 82 % des ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment sont ainsi des maçons. Entre 2008 et 2013, l'évolution du nombre d'emplois de ces derniers a été dynamique, en hausse de 3,3 % annuellement. La part des 50 ans et plus atteint 43 %, pour seulement 22 % de maçons âgés de moins de 35 ans. L'importance des effectifs les plus âgés doit notamment être prise en compte puisqu'en raison de conditions de travail difficiles générant des problèmes de santé, les départs à la retraite ou les cessations d'activité peuvent être prématurés.

### Forte proportion d'immigrés

Les difficultés de recrutement affectant ce métier peuvent en partie s'expliquer par un plus faible attrait par rapport à d'autres métiers du BTP. Malgré des conditions d'accès peu restrictives (72 % sont non ou faiblement diplômés), la pénibilité et l'insécurité de l'emploi liées au métier de maçon peuvent dissuader de potentiels candidats, notamment parmi les plus jeunes. Les actifs préfèrent s'orienter vers des métiers du

second œuvre jugés moins pénibles pour un niveau de rémunération équivalent (le salaire horaire net médian est de 10,2 € pour les ouvriers qualifiés du second œuvre contre 9,9 € pour les ouvriers qualifiés du gros œuvre). Ainsi, près d'un tiers des ouvriers qualifiés du second œuvre est en Guyane âgé de moins de 35 ans. De plus, confirmant le peu d'attrait du métier, les trois quarts des emplois de maçons sont occupés par des personnes de nationalité étrangère à la naissance (principalement haïtienne et brésilienne). Parmi eux, un sur cinq a par la suite acquis la nationalité française en lien avec la part plus élevée de personnes de 50 ans et plus. En comparaison, moins de la moitié des ouvriers qualifiés du second œuvre est, en Guyane, de nationalité étrangère à la naissance.

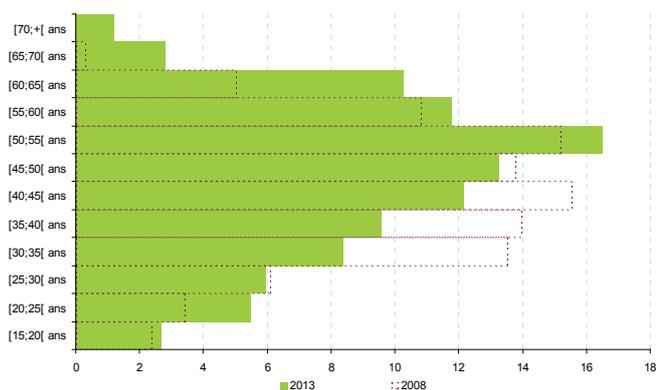
### Insécurité de l'emploi

Les besoins fortement fluctuants relatifs aux emplois du BTP peuvent également accentuer les difficultés de recrutement. La réalisation de grands chantiers peut générer un important besoin de main d'œuvre mais sur une période limitée pouvant se traduire par un recours à du personnel non-résident. Dans ce contexte, seuls 60 % des maçons salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, contre 67 % en Guadeloupe et plus de 70 % en Martinique. En outre, les CDI peuvent néanmoins inclure des contrats dont la durée est en définitive limitée. En effet, spécifiques au bâtiment, les contrats dits « CDI de chantier » peuvent

prendre fin à l'issue d'une mission. De par cette proportion importante de contrats non pérennes, le turnover associé au métier de maçon est particulièrement élevé et ce malgré une moindre part de jeunes. Par ailleurs, la proportion de maçons non-salariés est élevée (45 %) et peut masquer une part d'activité informelle.

Si ces métiers n'exigent pas un niveau élevé de diplôme et que les matériaux utilisés tendent à évoluer plus rapidement que les techniques, les nouvelles réglementations environnementales en matière d'efficacité énergétique auxquelles est soumis le secteur de la construction devraient entraîner une exigence plus accrue du niveau de qualification et compétences. La famille professionnelle des maçons fait dorénavant partie des professions dites « verdissantes » (*définitions*). Cette inéquation entre le niveau exigé par les employeurs peut d'autant plus accentuer les difficultés de recrutement. Ainsi, malgré un nombre important d'inscriptions à Pôle emploi de demandeurs d'emploi en tant que maçons par rapport aux offres déposées, 18 % des projets de recrutement de maçons sur la période 2015-2017 ont été jugés difficiles en Guyane. Toutefois, les difficultés de recrutement semblent moins accentuées par rapport à la période 2010-2014 où 42 % des projets étaient jugés difficiles. Durant ces années, les intentions de recrutement étaient cependant plus importantes, avec une moyenne de 250 projets annuellement contre 200 pour la période 2015-2017. ■

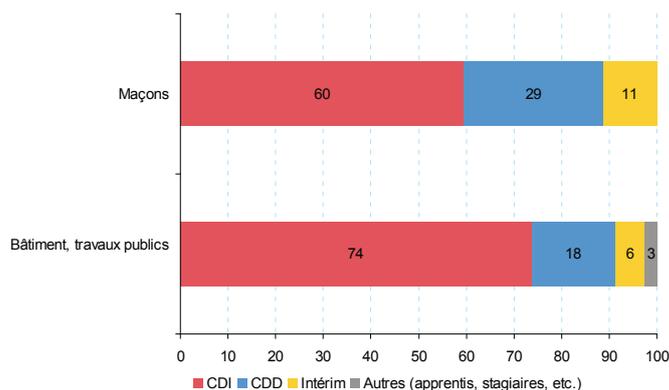
**20** Pyramides des âges des maçons en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 10% des maçons ont entre 35 et 39 ans.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

**21** Répartition des salariés par conditions d'emploi (en %)



Lecture : 74% des salariés du domaine professionnel du bâtiment, travaux publics ont un CDI.

Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016.

**22** Chiffres clés

	Familie professionnelle		Domaine professionnel	
	Maçons		Bâtiment, travaux publics	
Âge médian		47		43
Part des 50 ans et plus (en %)		43		30
Part des femmes (en %)		2		7
Part des natifs de la région (en %)		21		35
Principales nationalités (actuelles, en %)		Française : 42 % Haïtienne : 25 % Brésilienne : 21 %		Française : 61 % Brésilienne : 14 % Haïtienne : 12 %
Part de non-salarié (en %)		45		21
Aucun diplôme (en %)		73		50
Qualification dominante (en %)				
1 <sup>ère</sup> spécialité de formation		Génie civil, construction et bois : 10 %		Génie civil, construction et bois : 19 %
2 <sup>ème</sup> spécialité de formation		Services aux personnes : 7 %		Mécanique, électricité, électronique : 16 %
Salaire horaire net médian (en €)		9,8		11,7
Turnover (en %)		87		37
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)		Construction : 80 %		Construction : 58 %

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : F1608 : Pose de revêtements rigides ; F1611 : Réalisation et restauration de façades ; F1613 : Travaux d'étanchéité et d'isolation ; F1703 : Maçonnerie.

Sources : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.

## Fiche métier

# Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction

Les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction forment 7 % des actifs occupés du BTP, soit 450 personnes. L'évolution du nombre de ces emplois a été particulièrement favorable entre 2008 et 2013, en hausse de 7,8 % par an. Ce dynamisme concerne plus particulièrement la zone d'emploi de Cayenne qui concentre 68 % des emplois en 2013. Cette famille regroupe d'une part des employés qualifiés qui évoluent en tant que chef d'équipe des travaux du béton ou de travaux publics. D'autre part, on y trouve également des non-salariés spécialisés dans le terrassement ainsi que des ouvriers qualifiés exerçant dans des carrières ou dans les gisements aurifères de la Guyane.

La construction est le principal secteur d'activité de ces ouvriers qualifiés concentrant 60 % des emplois, suivie de celui des « industries extractives, énergie, etc. » (20 %) et de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (10 %). En lien avec les chantiers à venir de construction de logements et les projets de travaux publics qui s'y rattachent, la progression de l'emploi de ces ouvriers devrait perdurer. De même, dans le cadre du plan Guyane décidé en avril 2017, 250 millions d'euros sont prévus pour la construction de dix collèges et cinq lycées et devraient générer un besoin de ce type d'ouvriers spécialisés. De plus, ces ouvriers qualifiés interviennent également dans le cadre de rénovation ou d'entretien de bâtiments une fois l'ouvrage terminé. Malgré le dynamisme de l'activité, un tiers des travailleurs est âgé de 50 ans et plus en 2013.

Les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction sont relativement moins touchés par une précarité de l'emploi par rapport à d'autres familles de métiers du domaine. Parmi les salariés qui repré-

sentent 89 % des effectifs, 76 % bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, soit un niveau équivalent à l'ensemble des salariés du BTP. Toutefois à l'instar d'autres métiers du bâtiment, ces CDI intègrent les contrats dits « CDI de chantier » qui peuvent s'arrêter au terme de la mission. Les difficultés de recrutement peuvent s'expliquer par un niveau de qualification demandé plus élevé ou spécifique, nécessaire pour gérer des équipes ou accomplir certains travaux. L'accès à ces métiers est ainsi plus restreint par la nécessité de qualification. Moins de la moitié est peu ou non diplômée tandis que 42 % possèdent une qualification de type certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles. De même, moins de la moitié est de nationalité actuelle étrangère (44 %) contrairement aux maçons. Le salaire horaire net médian est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du domaine du BTP.

Outre les critères relatifs au niveau de qualification, les conditions d'exercice jugées

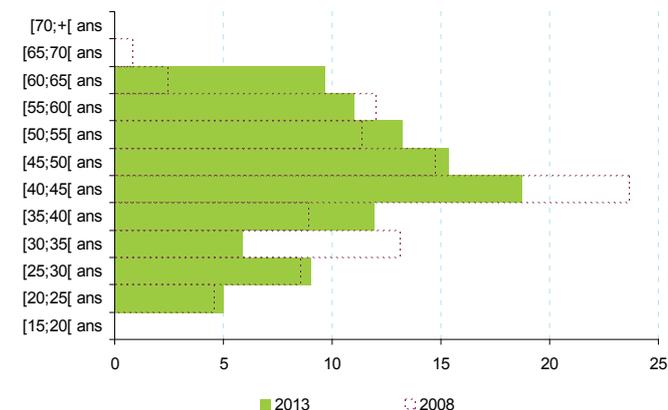
difficiles peuvent accentuer les difficultés de recrutement. Ainsi, pour l'année 2017, 30 % des projets de recrutement ont été jugés difficiles. L'accès à ces métiers peut se réaliser suite à une évolution de carrière d'ouvriers non qualifiés, ces derniers ayant acquis une expérience professionnelle leur permettant d'occuper des postes plus qualifiés. Cette tendance explique également que la part des jeunes soit moindre parmi les ouvriers qualifiés. Toutefois, en 2013, la moitié des d'ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction est âgée d'au moins 45 ans.

À l'instar des emplois du BTP, les évolutions relatives aux métiers concernent les changements résultant des nouvelles réglementations environnementales. Pour répondre à ces exigences, de nouvelles compétences spécifiques peuvent être amenées à être demandées par les employeurs, nécessitant le renforcement de la formation continue des actifs. ■

### Le secteur aurifère

La Guyane détient un potentiel minier de différents métaux. Actuellement, seule la principale ressource, l'or, est exploitée. Des gisements à fort potentiel sont localisés sur différentes zones de la région. Les principales exploitations se situent dans l'ouest de la Guyane, à Maripasoula et Saint-Élie. Le Schéma départemental d'orientation minière (SDOM) définit, entre autres, les conditions relatives à l'exploration et l'implantation de mines. Les tonnages d'or déclarés chaque année sont variables. Toutefois, ils sont sur les dernières années nettement en deçà de ceux extraits au début au cours des années 90 et au début des années 2000. Depuis 2008, moins de deux tonnes sont déclarées annuellement alors que le cours de l'or se maintient à un niveau élevé. En Guyane, le nombre d'opérateurs miniers tend à se réduire. L'approbation des projets de développement du secteur est notamment déterminée d'après les études d'impact environnemental. Le secteur pâtit d'une image peu valorisante, relative aux aspects environnementaux et aux problématiques d'orpaillage illégal. Les accords de Guyane de 2017 prévoient cependant de faciliter et de renforcer les délais de procédures d'examen des projets. De même, la création de filières de formation spécifiques au secteur est prévue. Les principaux métiers du secteur, ceux d'ouvriers qualifiés ou non souffrent d'un manque d'attrait. Les conditions d'exercice sont exigeantes. Elles impliquent de travailler dans des sites souvent isolés. Sur place, les conditions de vie sont difficiles et contraignantes. Malgré des salaires très attractifs, les recrutements demeurent difficiles. Les emplois d'ouvriers sont exclusivement occupés par des hommes, majoritairement non-natifs de la région. Les personnes de nationalité brésilienne prédominent.

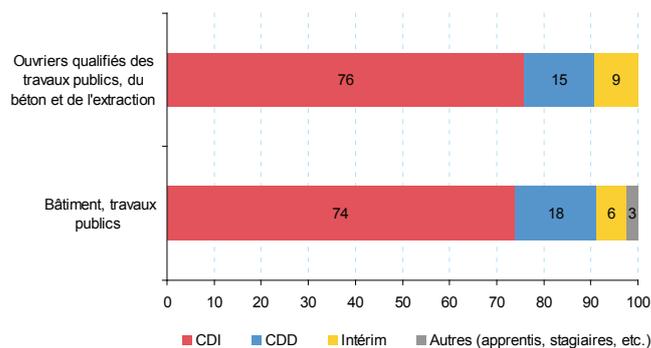
**23** Pyramides des âges des ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12% des ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction ont entre 35 et 39 ans.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

**24** Répartition des salariés par conditions d'emploi (en %)



Lecture : 74% des salariés du domaine professionnel du bâtiment, travaux publics ont un CDI.

Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016.

**25** Chiffres clés

	Famille professionnelle	Domaine professionnel
	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	Bâtiment, travaux publics
Âge médian	44	43
Part des 50 ans et plus (en %)	34	30
Part des femmes (en %)	5	7
Part des natifs de la région (en %)	32	35
Principales nationalités (actuelles, en %)	Française : 56 % Brésilienne : 20 % Haïtienne : 9 %	Française : 61 % Brésilienne : 14 % Haïtienne : 12 %
Part de non-salarié (en %)	11	21
Aucun diplôme (en %)	41	50
Qualification dominante (en %)	1 <sup>ère</sup> spécialité de formation : Mécanique, électricité, électronique : 22 % 2 <sup>ème</sup> spécialité de formation : Formations générales : 18 %	Génie civil, construction et bois : 19 % Mécanique, électricité, électronique : 16 %
Salaire horaire net médian (en €)	12,4	11,7
Turnover (en %)	21	37
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)	Construction : 60 %	Construction : 58 %

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : F1401 : Extraction liquide et gazeuse ; F1402 : Extraction solide ; F1701 : Construction en béton ; F1702 : Construction de routes et voies ; F1705 : Pose de canalisations ; I1502 : Intervention en milieu subaquatique.

Sources : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.

## Fiche métier

# Domaine de la maintenance : ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment

L'augmentation des édifices collectifs devrait, après la phase de construction, générer un accroissement des besoins relatifs aux compétences nécessaires à leur maintenance. Ainsi, outre un dynamisme de l'emploi dans le domaine du BTP, certaines familles de métiers du domaine de la maintenance devraient bénéficier d'une orientation positive en termes d'emplois. En Guyane, les ouvriers qualifiés de la maintenance occupent 850 personnes dont près de 40 % sont dédiées à l'entretien de bâtiments. En outre, la progression annuelle de 1,9 % entre 2008 et 2013 des emplois de cette famille professionnelle est essentiellement due à une hausse des emplois d'ouvriers qualifiés polyvalents de l'entretien de bâtiment. Par ailleurs, les travaux d'entretien de bâtiments peuvent aussi solliciter le recours, entre autres, à des ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité (+ 3 % par an entre 2008 et 2013).

Conformément aux règles de sécurité, ces ouvriers polyvalents se chargent des opérations nécessaires pour maintenir ou réparer les équipements de locaux à usage collectif. Ces emplois peuvent être occupés par des personnes maîtrisant plusieurs spécialités proches de celles du second œuvre du bâtiment (plomberie, peinture, etc.) ou ayant

une expérience dans le gardiennage de locaux. Ainsi, l'expérience peut suppléer la non-possession de diplôme. En Guyane, 63 % des ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment sont non diplômés. Toutefois, des certificats relatifs à la prévention et au secours civique peuvent être également exigés.

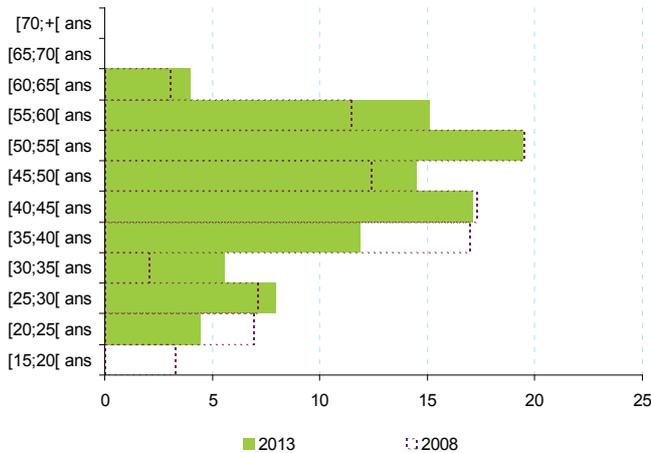
### Des emplois du secteur public

Ces ouvriers travaillent généralement dans des locaux à usage collectif : établissements scolaires, hôpitaux, mairies. Ainsi, 72 % d'entre eux évoluent dans le secteur de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ». Ce niveau est proche de celui des régions antillaises où les trois quarts des actifs occupant ce type d'emploi appartiennent à ce secteur économique. Ils peuvent également être employés par des sociétés administratrices d'immeubles. Dans l'ensemble, huit ouvriers salariés sur dix bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et le turnover associé est assez faible puisqu'une majorité des ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment sont des agents de la fonction publique. Les natifs de la région sont également majoritaires (68 %). La part de femmes occupant ce type de métier s'élève

à 16 % à un niveau nettement plus important que celui de la famille professionnelle des ouvriers qualifiés de la maintenance (7 %).

Comparativement aux personnes ayant un emploi relevant du BTP, celles de la maintenance se déclarent moins soumises au risque socioprofessionnel lié à un manque d'autonomie et de marges de manœuvre, mais davantage à des risques liés à l'intensité du travail et à la pression temporelle. Outre cette intensité du travail, l'activité de ces ouvriers qualifiés peut être soumise à des astreintes et à des horaires atypiques. La polyvalence demandée pour occuper ce type de métier peut en partie expliquer les difficultés de recrutement. Ainsi, sur la période 2017-2015, 16 % des projets de recrutement ont été jugés difficiles en Guyane. Toutefois, si les besoins concernant ce type de métiers peuvent s'accroître, les principaux employeurs qui relèvent du domaine public pourraient limiter les embauches et externaliser les différentes tâches réalisées. Ces évolutions pourraient se traduire par un morcellement des tâches de ce métier au profit d'autres familles de métiers plus spécialisés (notamment ouvriers qualifiés du second œuvre, techniciens de la maintenance). ■

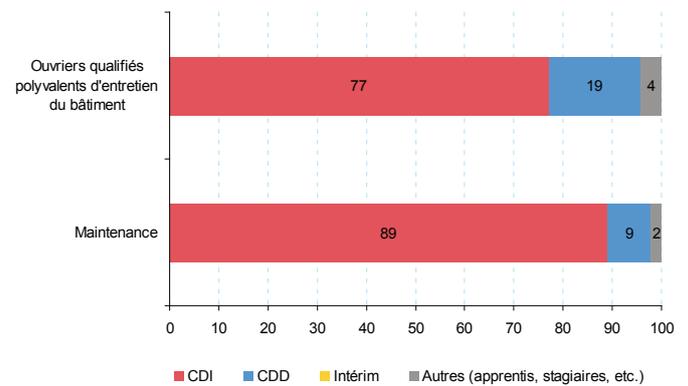
**26** Pyramides des âges des ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment en 2008 et 2013 (en %)



Lecture : en 2013, 12% des ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment ont entre 35 et 39 ans.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

**27** Répartition des salariés par conditions d'emploi (en %)



Lecture : 89% des salariés du domaine professionnel de la maintenance ont un CDI.

Source : Insee, EEC 2014, 2015, 2016.

**28** Chiffres clés

	Famille professionnelle	Domaine professionnel
	Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	Maintenance
Âge médian	46	41
Part des 50 ans et plus (en %)	39	25
Part des femmes (en %)	16	8
Part des natifs de la région (en %)	68	40
Principales nationalités (actuelles, en %)	Française : 89 % Haïtienne : 4 % Brésilienne : 3 %	Française : 78 % Brésilienne : 7 % Haïtienne : 4 %
Part de non-salarié (en %)	0	17
Aucun diplôme (en %)	63	30
Qualification dominante (en %)	1 <sup>ère</sup> spécialité de formation : Génie civil, construction et bois : 22 % 2 <sup>ème</sup> spécialité de formation : Mécanique, électricité, électronique : 8 %	Mécanique, électricité, électronique : 30 % Génie civil, construction et bois : 9 %
Salaire horaire net médian (en €)	ns	13,3
Turnover (en %)	22	28
Principal secteur d'activité (en %, NA niv. 17)	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 72 %	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale : 24 %

Codes ROME correspondant à la famille professionnelle : I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux.

Sources : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail), EEC 2014, 2015, 2016, DADS 2013, 2014.